

Ignorance et volontaire

Trois types d'ignorance

- Ignorance « antécédente »
- Ignorance « conséquente »
- Ignorance « concomitante »



Michael S. Sherwin, o.p.
automne 2020

Lundi, 10 h 15 à Midi,
Mardi, 11 h 15 à Midi

Ignorance « antécédente »



- Ignorance qui précède l'acte de la volonté
- Cette ignorance amène l'agent à agir dans une voie qu'il n'aurait pas choisie s'il en avait eu pleine connaissance
- Elle n'est pas le résultat d'une négligence, d'une passion ou d'un mauvais choix : l'ignorance est "invincible"
- L'ignorance antécédente rend l'acte involontaire
- Exemples :
 - Roi Oedipe
 - Lanceur de javelot



Ignorance conséquente

- Ignorance qu'est produite par un acte de la volonté.
C'est une Ignorance volontaire.
 - L'ignorance est “conséquente” à un acte de la volonté, mais non à l'action faite en ignorance.
- L'ignorance conséquente est de deux espèces :
 - 1) Ignorance directement volontaire :
 - L'agent choisit d'agir dans l'ignorance
 - 2) Ignorance indirectement volontaire :
 - ignorance regardant quelque chose que l'agent peut ou doit savoir



Ignorance conséquent

- 1) Ignorance directement volontaire
 - L'agent choisit d'agir dans l'ignorance
 - Pour avoir un prétexte pour pêcher ou pour ne pas être empêché de pêcher
 - Pour pouvoir agir d'une manière impartiale (par ex. un juré qui refuse de lire des articles sur le procès dans les journaux.)
 - Une “ignorance voulue” (*ignorantia affectata*)



Ignorance conséquente



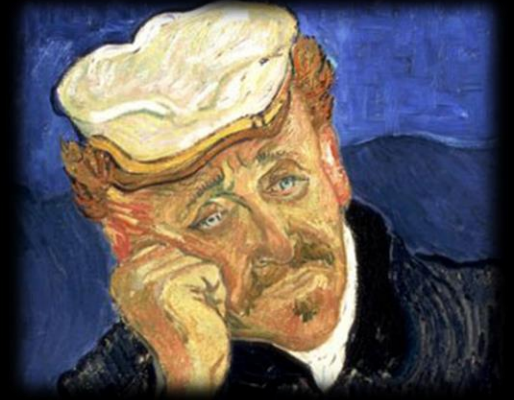
- 2) Ignorance indirectement volontaire :
 - Ignorance de quelque chose que l'agent peut ou doit savoir.
 - C'est une ignorance *vincible*, car on pourrait, avec l'application moralement possible, s'en libérer.
 - Elle est cause d'une faute formelle, au moins indirectement voulue.
 - Cette ignorance peut arriver de deux manières :

Ignorance conséquente



- 2) Ignorance indirectement volontaire :
 - a) Ignorance de mauvais choix: elle se produit qu'on ne considère pas en acte ce qu'on peut et doit considérer.
 - Elle est causée par quelque chose qui perturbe le processus du choix : par une passion ou par une habitude
 - Cet acte donc a sa source première dans la passion ou l'habitude
 - b) Ignorance par négligence : Elle est causée quand on ne se soucie pas d'acquérir la connaissance qu'on peut et doit avoir.

Ignorance conséquente



- **2) Ignorance indirectement volontaire :**
 - **b) Ignorance par négligence : exemples**
 - Un docteur, qui négligeait ces études quand il était un étudiant en médecine, fait des erreurs qui tuent certains de ses clients.
 - Il n'y a pas là un acte directement volontaire, mais il y a certainement une faute indirectement volontaire, qui peut être grave, et qui peut aller jusqu'à l'homicide par imprudence ou par grave négligence.
(Voir P. Garrigou-Lagrange, O.P, *La Vie Spirituelle* n 210)
 - Un étudiant rate l'examen semestriel parce qu'il n'avait pas assisté les dernières semaines du cours où la nouvelle date de l'examen était annoncée.

Ignorance concomitante



- L'ignorance de ce qui se fait, mais si l'on savait, on ne l'en ferait pas moins.
 - L'acte ne répugne pas à la volonté
 - L'acte est rendu « non volontaire »

Ignorance concomitante

- Exemple :
 - Quelque tue son ennemi,
pensant que c'est un ours.
(S'il avait su que c'était son
ennemi et non pas un ours
il aurait fait la même chose :
il l'aurait tué)
- Ce genre d'ignorance est très rare,
mais il arrive parfois et il trouble des consciences.

